

Appel à candidatures d'experts issus de la recherche pour la constitution du conseil scientifique du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage

Enjeux et genèse du comité scientifique

Le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ont élaboré, sur la base des connaissances acquises en France et à l'étranger sur la biologie du loup, la prédation sur le cheptel domestique, les mesures de protection des troupeaux, l'indemnisation des dommages, les interventions sur la population de loups et la coordination entre les acteurs, un plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage.

Dans la mesure où ce plan national d'actions s'inscrit dans une démarche de gestion adaptative, la recherche apparaît comme un moyen indispensable pour améliorer et approfondir les connaissances relatives au loup dans son interaction avec le socio-écosystème pastoral. Les objectifs prioritaires visés par la recherche sont de limiter les pertes dans les troupeaux domestiques, de mieux comprendre la dynamique de prédation du loup, d'anticiper la progression de l'espèce sur le territoire et d'améliorer la qualité de vie des éleveurs et des bergers.

Afin de réaliser le suivi des études et expérimentations scientifiques du volet recherche du plan national d'actions 2018-2023 et leurs ajustements éventuels, la mise en place d'un conseil scientifique permettra une expertise permanente afin de garantir la cohérence et la pertinence de l'action publique.

Volet recherche du plan national d'actions

Le programme de recherche du plan loup prévoit 3 volets d'actions portant sur :

1 - La vulnérabilité du système pastoral vis-à-vis de la prédation

L'évaluation de la vulnérabilité du socio-écosystème pastoral en lien avec la présence du loup comportera, entre autre, la cartographie nationale de la vulnérabilité et la gestion des données concernant l'efficacité des mesures de protection. La vulnérabilité de certains territoires à la prédation amènera à l'expérimentation d'un dispositif mobile d'intervention (bergers expérimentés) dont les résultats permettront d'alimenter le volet « connaissance » (cf. paragraphe suivant).

2 - L'acquisition de nouvelles connaissances pour une efficacité accrue des actions

L'acquisition de nouvelles connaissances mobilisant de nombreuses disciplines sont nécessaires pour : (1) comprendre la variabilité du comportement des individus et des meutes afin d'améliorer les outils techniques de dissuasion ; (2) améliorer le suivi biologique et la gestion de l'espèce pour maîtriser la prédation sur les troupeaux domestiques ; (3) mesurer l'impact des tirs de loups et de différentes modalités de gestion cynégétique des proies sur les dommages aux troupeaux ; (4) assurer la viabilité à long terme de la population française de loups.

3 - Les fonctions, services écosystémiques et contraintes liés au loup dans les socio-écosystèmes pastoraux

Dans le cadre du programme EFESE, les fonctions, services, contraintes et valeurs patrimoniales liés à la présence du loup dans les écosystèmes seront évalués : (1) fonctions d'un grand prédateur dans un écosystème (inter-actions prédateur-proies par ex.) ; (2) évaluation des coûts liés aux pertes directes et indirectes dans le socio-écosystème pastoral; (3) évaluation des contraintes pesant sur les éleveurs, bergers et sur le tissu social d'un socio-écosystème pastoral ; (4) services rendus réels ou potentiels en gestion forestière ; (5) attractivité des territoires abritant des loups, en France comme à l'étranger.

Certaines de ces actions de recherche feront l'objet d'expérimentations sur des territoires volontaires (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles...). Des revues bibliographiques seront nécessaires pour certains aspects du programme (impact sur les ongulés sauvages et bénéfiques attendus sur la gestion forestière, impact sur les troupeaux domestiques, efficacité des mesures de protection dans les pays concernés par les dégâts aux troupeaux, etc.).

Mission du conseil scientifique

Le conseil scientifique est chargé :

- De valider la cohérence d'ensemble du programme de recherche du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage et de proposer le cas échéant des modifications visant à l'améliorer,
- De valider les appels à projets de recherche sur chacune des actions du programme et de proposer le cas échéant des modifications visant à les améliorer,
- D'organiser les évaluations intermédiaires et finales des projets de recherche,
- De valider des messages clés et des synthèses destinés à être communiqués aux gestionnaires et au grand public,
- De fournir des avis scientifiques à la demande des ministres.

Les missions du conseil scientifique pourront évoluer afin de traiter l'ensemble des aspects recherches et expérimentations liés aux autres grands prédateurs (ours brun, lynx boréal, chacal doré) dans les socio-écosystèmes pastoraux français.

Modalités de fonctionnement

Le conseil scientifique du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage est constitué de 20 membres (dont 2 à 3 scientifiques étrangers) nommés par le MTES pour une durée de trois ans renouvelable.

Un président est nommé, parmi les membres du conseil scientifique, par le MTES, après avis dudit conseil.

Le conseil scientifique est un organe consultatif. Il est le garant de la qualité scientifique du programme de recherche du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage.

Le conseil scientifique se réunit 2 fois par an.

Trois groupes de travail composés chacun d'un tiers des membres du conseil scientifique seront chargés d'assurer le suivi des actions des 3 volets du programme de recherche (« Vulnérabilité » ; « Connaissances » ; « Fonctions, services et contraintes »). Ces groupes se

réuniront en tant que de besoin et pourront consulter d'autres scientifiques reconnus pour leur expertise.

Les frais engendrés pour la participation des membres aux réunions du conseil scientifique et aux groupes de travail seront pris en charge par le MTES.

Le président rendra compte devant le ministre de la transition écologique et solidaire de l'état d'avancement des travaux du conseil scientifique.

Sélection des experts

Des candidatures d'experts sont attendues dans les disciplines suivantes :

- Sciences humaines et sociales,
- Économie des systèmes agro-pastoraux,
- Philosophie,
- Biologie de la conservation et écologie de la restauration,
- Génétique, génétique des populations et biologie moléculaire,
- Biologie, écologie et dynamique des populations,
- Statistiques, cartographie, analyses spatialisées, modélisation,
- Éco-éthologie,
- Services écosystémiques, contraintes et valeurs patrimoniales,
- Pathologie de la faune sauvage.

La sélection des candidats se fera dans la deuxième quinzaine de septembre 2018.

Chaque membre sera nommé *intuitu personæ* en fonction de son expertise scientifique.

Modalités pour candidater

Envoi du dossier de candidature avant le **14 septembre 2018** par courriel à :

candidature-cs-loup-mtes@developpement-durable.gouv.fr

L'objet du courriel mentionnera [Candidature-conseil-scientifique-loup] et la taille du dossier ne devra pas excéder 2,5 Mo.

Le dossier sera constitué :

- D'une **lettre d'intention expliquant** les motivations à s'investir au sein du conseil scientifique et de ses groupes de travail (2 pages maximum),
- D'un **curriculum vitae** détaillant les recherches effectuées et la liste des productions (rapport, publications, ouvrages, etc.) **en lien avec la mission** du conseil scientifique (3 pages maximum).

Les candidats retenus entreront en fonction mi-octobre 2018 et devront prévoir d'être disponibles pour participer à la première réunion du conseil scientifique fin octobre 2018. La date exacte de cette première réunion sera communiquée ultérieurement à chaque expert retenu.